Supplément à L'AJJ N° 729
Vendredi 6 avril 2012

2008 - 2014

Budget 2012

Aubagne refuse de suivre la direction « *imposée par un système dans lequel le monde financier a pris les commandes de l'action politique* », avait expliqué le maire Daniel Fontaine, à l'occasion du dernier débat d'orientations budgétaires.
Le budget de la Ville d'Aubagne pour 2012, adopté par le conseil municipal le 29 mars, traduit en chiffres cette volonté et concrétise les engagements du programme municipal 2008-2012.

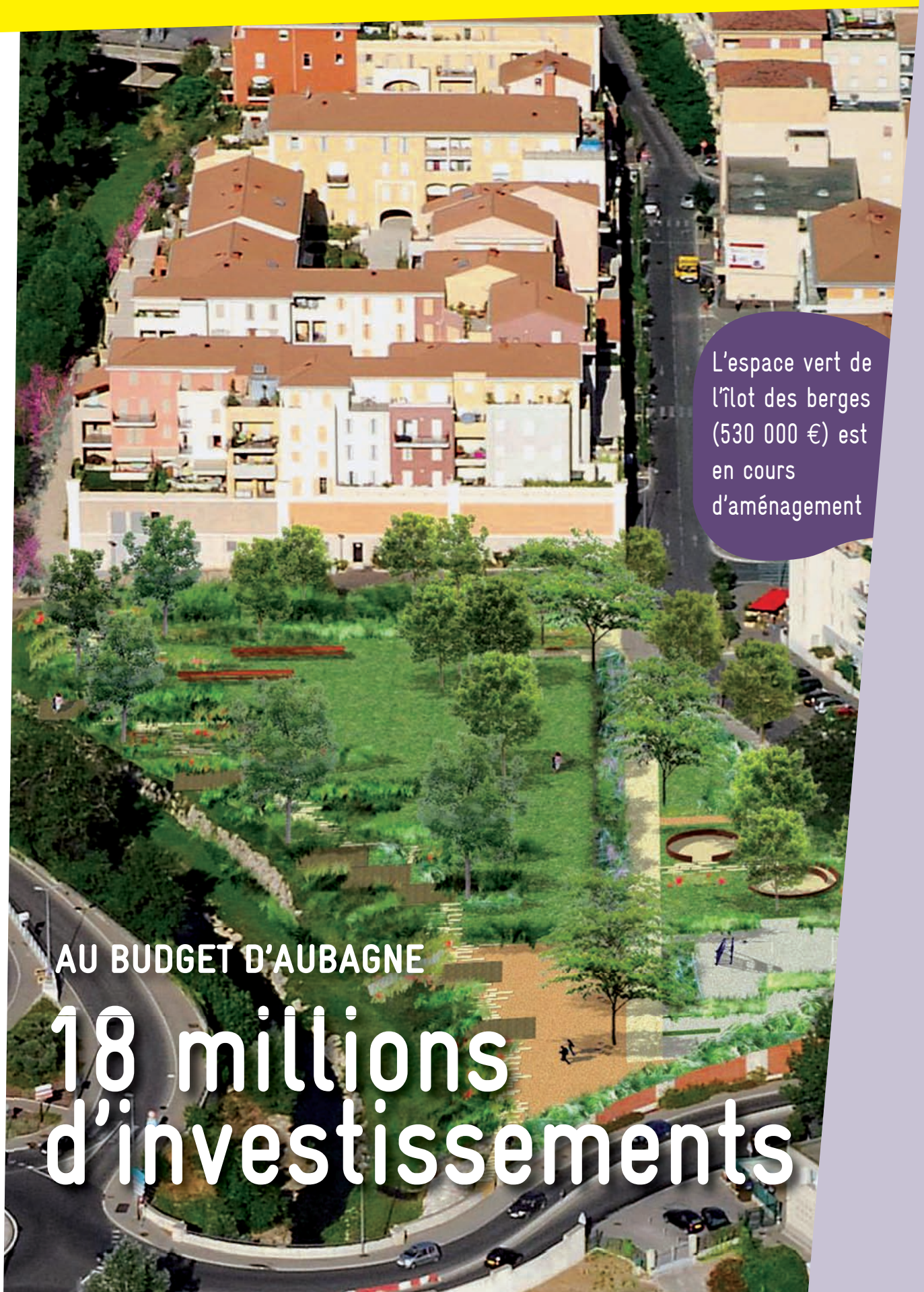

L'espace vert de l'îlot des berges (530 000 €) est en cours d'aménagement

AU BUDGET D'AUBAGNE

18 millions d'investissements

OLIVIER BOSCH, ADJOINT AUX FINANCES :

« Le budget des engagements tenus »

« Si ce budget est bon, c'est d'abord parce que c'est celui d'une équipe qui tient ses engagements », a souligné Olivier Bosch, adjoint délégué aux finances lors du conseil municipal du 29 mars dernier. En effet, malgré le contexte national défavorable cette année encore (le gel des concours financiers de l'Etat représente, pour Aubagne, une perte de plus de 136 000 €), les dépenses d'investissement représentent plus de 18 millions d'euros de travaux, d'acquisition et d'études inscrits dans un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2012-2014. Son financement est assuré par des subventions de plus de 9 M€, un autofinancement de 5 M€ et un emprunt nouveau de 5 M€ par an en moyenne La Ville veille également à maintenir un bon niveau de service à la population, avec une enveloppe financière destinée au fonctionnement des services comparable à celle de 2011, soit un peu plus de 77 M€.

Pas d'augmentation d'impôts au-delà de l'inflation pendant six ans. C'est l'un des engagements du programme municipal 2008-2014. Au budget 2012 – alors que l'inflation avoisine 2% – les taux d'imposition progressent de 1,5%.

Le budget 2012 concrétise les engagements du programme municipal (voir pages 2 et 3), sans augmenter les taux locaux d'imposition (1,5%) au-delà de l'inflation (près de 2%).

EFFECTIFS RENFORCÉS POUR LA PROPRETÉ ET LA POLICE MUNICIPALE

Dans un contexte où l'on ne parle que de « rassurer les marchés », où l'Etat réduit sans cesse son aide aux collectivités territoriales, les élus aubagnais estiment en effet que la seule attitude réaliste et responsable pour des décideurs locaux, c'est d'agir vigoureusement en vue de relancer la croissance économique et l'emploi. *« Non seulement c'est réaliste, mais c'est indispensable si l'on veut sortir de la crise »*, soulignent-ils. Les collectivités territoriales réalisent en effet, plus de 70% de l'investissement public. Et contrairement à l'Etat, une collectivité territoriale n'a pas le droit de présenter un budget en déséquilibre ni de s'endetter pour financer son fonctionnement. *« De 1982 à 2010,* a rappelé le maire, *la dette de l'Etat est passée de 16,7% à 65,2% du PIB (produit intérieur brut), alors que celle des collectivités a augmenté de 7,4% à 8,3% ».*

Cette année encore, malgré les difficultés, la commune a donc présenté un budget qui autorise la poursuite de nombreuses opérations pour satisfaire les besoins des habitants et contribuer au dynamisme des acteurs économiques. Ainsi l'enveloppe financière consacrée au fonctionnement des services a été maintenue. Elle va notamment permettre de recruter 4 agents de propreté, 2 gardiens de police, de transformer les temps partiels de 4 animateurs socio sportifs en 4 postes à temps complet et de revaloriser le régime indemnitaire des agents communaux de catégorie C de 50 € nets par mois. De même ont été maintenues au même niveau les subventions aux associations.

En 2012, Aubagne bénéficiera également de réalisations financées par le budget de la communauté d'agglomération, qui devait être adopté le 5 avril. Citons les travaux liés au tramway, la construction de 400 logements et 3 500m² d'activités sur le site Rousselot, l'achèvement du chantier des 46 logements sur le site Reybert, rue de la République, la poursuite de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le centre ville...

BUDGET 2012 DE LA VILLE D'AUBAGNE

Le budget 2012 d'Aubagne s'équilibre à **106 millions d'euros** : 77 millions pour le fonctionnement et 29 millions pour l'investissement, dont 18 millions pour concrétiser le programme municipal 2008-2014, grâce notamment à l'élaboration d'un Plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2012-2014.

DÉPENSES
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

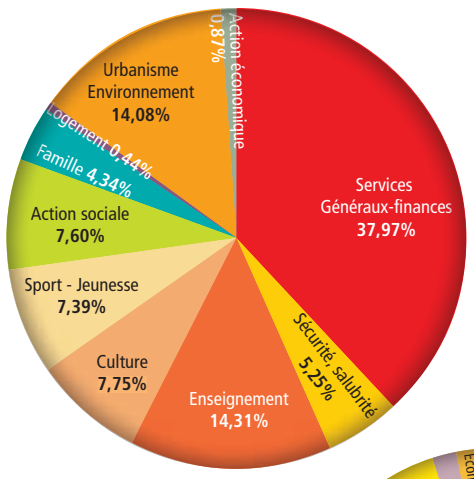

RECETTES
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

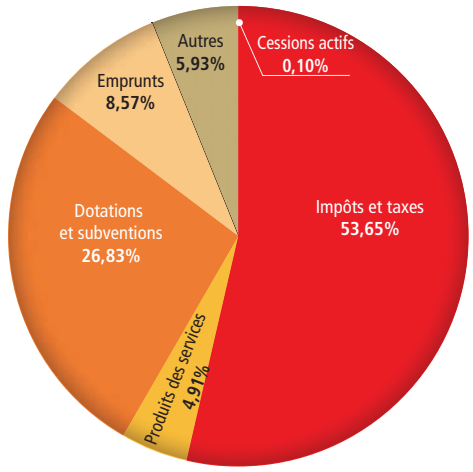

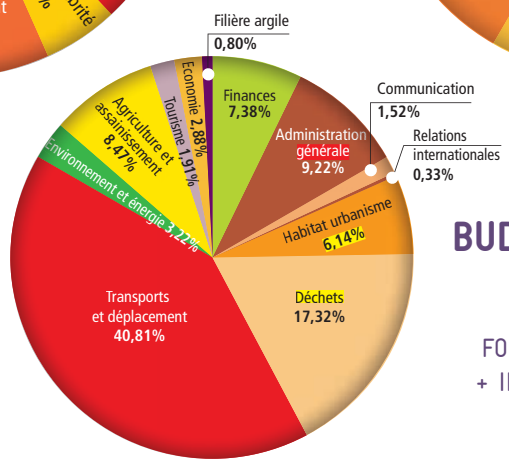

BUDGET AGGLO 116 M€
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

Des équipements pour tous

SALLE DES FÊTES :
5 millions € (coût total : 6,2 millions €)

ESPACE SOLIDARITÉ DANS L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS : 870 000 € (coût total : 3 millions €)

AMÉNAGEMENT ENTRÉE OUEST DE LA VILLE : 200 000 €

PARVIS DU COLLÈGE JOLIOT-CURIE : 650 000 €
(coût total : 1,1 million €)

BOULODROME COUVERT : 600 000 €

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DE L'ESPACE JOURDAN : 40 000 €

ET ENCORE...

- **ESPACE VERT SUR L'ILOT DES BERGES :** 460 000 € (coût total : 530 000 €)
- **PÔLE ARTISTIQUE ET CULTUREL :** 1,3 million € dont 1 million € pour l'acquisition des locaux (coût total 2,5 millions €).
- **COURS BEAUMOND :** (rénovation) 500 000 €
- **TRAVAUX ROUTIERS, SUITE EFFONDREMENT DU CHEMIN DE RUISSATEL :** 440 000 €
- **TRAVAUX DANS LES ÉCOLES :** 400 000 €
- **ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES, ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES...** 300 000 €
- **TRAVAUX ROUTIERS :** 250 000 €
- **RÉFECTION ET ÉLARGISSEMENT DE L'AVENUE DES SŒURS-GASTINE :** 205 000 €
- **PÔLE UNIVERSITAIRE À LAKANAL :** 170 000 € (coût total :1,7 million €)
- **GYMNASES, PISCINE ALAIN-BERNARD ET PELOUSE DU STADE DE LATTRE :** 150 000 €
- **TRAVAUX SUR LES AIRES DE JEUX :** 65 000 € dont mise en sécurité aire de jeux d'enfant aux Passons : 30 000 €
- **RÉNOVATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE PAUL-ELUARD :** 50 000 €
- **ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN (CORBEILLES, BANCS, BARRIÈRES...) :** 25 000 €
- **TRAVAUX SUR CAMPAGNE ROUX POUR L'ACCUEIL DES CIRQUES :** 20 000 €
- **CHANGEMENT DU MOBILIER DU RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE JEAN-MERMOZ :** 20 000 €
- **RÉNOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CAMP-MAJOR :** 40 000 €
- **POURSUITE DE LA RÉNOVATION DU PARC JEAN-MOULIN :** 30 000 € Dispositif « Arbres dans la ville » : 15 000 €.

Aubagne contre les emprunts toxiques

Comme une soixantaine d'autres collectivités territoriales, établissements publics ou structures intercommunales, Aubagne a adhéré à l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques ».

La vie sans Fitch

Fin 2011, la Ville et sa communauté d'agglomération rompent leur contrat avec Fitch Ratings. *« Nous avons refusé,* souligne le maire Daniel Fontaine, que cette *agence de notation nous demande de revoir la politique pour laquelle nous nous sommes engagés auprès des citoyens ».* Ce faisant, ces deux institutions ne sont pas les seules à montrer ainsi leur défiance vis-à-vis des agences de notation. *« Le recours massif aux agences devrait s'arrêter,* prévoit même Norbert Gaillard, chercheur spécialiste des agences de notation. *Il y a actuellement une volonté européenne de se désintoxiquer de la notation financière ». « Au cours de ces dernières années, on ne peut pas dire que ces entreprises aient fait preuve d'efficacité professionnelle et de perspicacité,* précise Bernard Cassen, ancien directeur général du Monde diplomatique et président d'honneur d'Attac, dans le n° 25 de mars 2012 du magazine L'agglo. *A la veille de sa faillite, la banque Lehman Brothers était encore gratifiée d'un triple A par Standard & Poor's et consorts. En 2001, Moody's et Standard and Poor's avaient accordé à la société Enron la meilleure note en catégorie investissement ».* Quelques jours seulement avant son dépôt bilan !

« *La complexité de ces contrats,* relève-t-on du côté de l'association, *ne permettait pas aux différents acteurs d'analyser et de mesurer l'impact futur de ces prêts sur leurs budgets ».* Selon le quotidien Libération, qui a consulté un *« fichier confidentiel »* de la banque Dexia, 5 500 collectivités locales et établissements publics français ont souscrit ce type de produits entre 1995 et 2009. Une commission d'enquête de l'Assemblée nationale chiffre à 8 968 les emprunts *« très risqués »* qui représentent entre 16 et 19 milliards d'euros. Afin d'assister les collectivités en difficulté, un rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les emprunts toxiques, rendu public le 15 décembre, a proposé la création d'un pôle d'assistance chargé de renégocier le stock de dettes toxiques par familles de produits et non plus collectivité par collectivité. Dans la foulée de la commission d'enquête, une proposition de loi a été déposée afin d'interdire aux collectivités le recours aux emprunts considérés à risque et d'aider celles qui les ont contractés à sortir de la spirale infernale de ces emprunts. Les députés cosignataires de la proposition de loi demandent aussi que le gouvernement autorise la création d'une agence publique de financement des collectivités locales, réclamée par les associations d'élus locaux. Aujourd'hui, de plus en plus de collectivités locales décident des recours en justice contre les banques. Dernièrement, le tribunal de grande instance de Paris a débouté en référé la Royal Bank of Scotland (RBS) qui avait attaqué la ville de Saint-Etienne pour non paiement d'intérêts, jugeant qu'il y avait un *« doute sérieux sur la légalité du contrat entre RBS et son client ».* Suite à ce jugement, Lille Métropole a décidé de ne pas rembourser la totalité de sa dette à RBS. Aubagne a également assigné la même banque en justice, pour obtenir l'annulation de ses produits toxiques. Ceci, dans l'attente d'une décision de justice ou d'un accord avec RBS de suspendre les paiements des échéances, et tout en constituant pour ces dernières une provision annuelle.

5500 COLLECTIVITÉS CONCERNÉES